

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## LA CRIMINALITÉ

Un statisticien constatait naguère que le nombre des crimes va croissant d'année en année, malgré la diffusion de plus en plus grande de l'instruction ; et il faisait cette remarque qui, il faut l'avouer, n'a rien de rassurant pour l'avenir, c'est que les criminels se recrutent surtout parmi les jeunes gens de quinze à vingt-cinq ans.

Passé vingt-cinq ans, les cinq sixièmes des criminels sont des repris de justice qui ont un casier judiciaire plus ou moins bien garni et que par conséquent, la police, si elle avait l'énergie de faire son devoir, pourrait mettre dans l'impossibilité de commettre d'autres méfaits.

Ce n'est pas seulement dans les villes que la criminalité suit une marche ascendante ; c'est aussi dans les campagnes où la sécurité laisse de plus en plus à désirer.

Il n'est pas de jour que les journaux ne signalent des attentats contre les personnes : assassinats, vols, incendies allumés par une main criminelle, etc., etc....

Si, dans les villes on voit des jeunes voyous de 15 à 20 ans s'organiser en bandes pour dévaliser les appartements et les villas, et surprendre les passants attardés que leurs affaires ou leurs plaisirs forcent à rentrer tardivement chez eux, à la campagne il n'y a pas plus de sécurité.

Les routes et les chemins sont sillonnés par une foule de cheminaux, bohémiens, vagabonds, gens sans aveu, dont l'unique industrie consiste à vivre de déprédations. Trop heureux quand ils ne jouent pas du couteau et qu'ils se contentent de voler dans les maisons et dans les champs.

Si un campagnard refuse à ces cosmopolites la plus maigre aumône, ou un asile dans sa grange ou dans son écurie pour y passer la nuit, ils s'en vengent souvent en le volant ou en incendiant sa demeure.

Ce qui encourage surtout ces bandits et les rend de plus en plus audacieux, c'est l'impunité dont ils jouissent. C'est à peine, en effet, si la police parvient à en arrêter un sur dix. La plupart du temps, comme les carabiniers d'Offenbach, elle arrive trop tard, et le bandit va continuer ailleurs ses exploits.

Et puis, lorsque l'un de ces sinistres malandrins s'est laissé prendre, la justice, si dure aux honnêtes gens, se montre à son égard d'une générosité et d'une aménité qui ne sauraient avoir d'autres résultats que de l'encourager à persister dans la mauvaise voie où il s'est engagé. Il se dit qu'il serait bien bête de devenir honnête homme et de gagner sa vie par le travail, puisqu'il en sera quitte à si bon marché.

Delà, le nombre croissant de récidivistes ; de ces chevaux de retour qui deviennent pour la jeune pègre de véritables professeurs du crime.

Il y a longtemps que l'on aurait dû débarrasser le pays de cette lèpre hideuse qui grandit d'une manière vraiment désespérante. Cela n'est pas possible.

Au lieu de laisser errants dans les villes et sur les routes de la province cette armée du mal, toujours en révolte contre la société et qui fait du crime un métier, pourquoi

ne s'est-on pas préoccupé de mettre ces voleurs et ces assassins en présence des exigences de la vie, en les forçant à travailler, au lieu de les enfermer dans une prison où ils vivent aux dépens de la collectivité et où ils se corrompent au contact d'autres criminels plus dépravés ?

On se plaint de ce que nos colonies sont désertes et de ce que l'on ne trouve personne pour y construire des routes, des chemins de fer, des canaux, etc. Pourquoi n'y envoie-t-on pas tous ces bandits, tous ces récidivistes ? Pourquoi ne pas utiliser leurs bras sous une surveillance attentive et impitoyable ?

Cela vaudrait beaucoup mieux que de les enfermer pendant quelques mois ou quelques années dans une prison, pour les mettre ensuite en liberté et les jeter dans la rue, en proie à toutes les tentations et abandonnés à leurs mauvais instincts.

C. R.

## L'affaire Dreyfus

A la Cour de cassation

La Cour de cassation, toutes chambres réunies, a entendu, ces jours-ci plusieurs témoins.

M. Lépine, ancien préfet de police, a été introduit, le premier, auprès des magistrats. Il a été appelé à fournir des renseignements sur l'enquête officieuse à laquelle il avait été mêlé au moment de l'arrestation du capitaine Dreyfus, sur la moralité des agents mis en œuvre, enfin et surtout sur ce qu'il avait appris pendant les débats du procès de 1894, auquel il avait assisté en partie, notamment sur la déposition faite par le colonel Henry.

Le capitaine Freystätter a été interrogé, à son tour, sur le caractère des déclarations formulées par le colonel Henry.

Après une courte suspension d'audience, M. Bertulus a été entendu.

La Cour a reçu également les explications complémentaires des généraux Gonse et Roget.

En présence des informations contradictoires publiées par nos confrères sur la date du dépôt du rapport de M. Ballot-Beaupré et la date des débats du procès en révision, le *Petit Bleu* a tenu à se renseigner auprès des personnes les mieux autorisées. Il se dit en mesure d'affirmer que le rapporteur ne pourra déposer son rapport avant le 15 mai.

La date des débats est provisoirement fixée, dans l'esprit des magistrats, au 1<sup>er</sup> juin.

Les dépositions qui ont été provoquées, sur l'avis de M. Ballot-Beaupré, ont surtout pour but de permettre au rapporteur de baser son argumentation juridique sur des faits précis et nouveaux.

M. du Paty de Clam

On lit dans la *Liberté* :

« Un ami de M. du Paty vient de nous donner les renseignements suivants : Le lendemain même de la publication de la déposition du général Roget, M. du Paty a demandé par lettre au ministre d'être confronté avec le général devant la Cour. Cette requête est restée sans réponse.

« Ce matin, après avoir pris connaissance de la déposition du commandant Cuignet, M. du Paty de Clam a de nouveau écrit à M. de Freycinet pour réclamer sa confrontation devant la Cour avec le général Roget et le commandant Cuignet. Il a, en même temps, télégraphié au premier président Mazeau, pour lui adresser la même requête.

« Le colonel se déclare absolument « renversé » par la déposition du commandant

Cuignet et l'accusation d'être l'auteur du faux Henry. Quant à ses rapports avec ce dernier, ils se sont bornés, d'après notre informateur, à des relations de service commandé. Et il n'a reçu qu'une seule fois le colonel Henry à sa table. L'inimitié qui aurait existé entre M. du Paty de Clam et M. Picquart est d'autant plus invraisemblable que ce dernier a reconnu dans sa déposition que ses rapports avec M. du Paty ne s'étaient altérés que depuis l'affaire Esterhazy. »

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Le Cercle pédagogique de Vaucluse

Nous félicitons les instituteurs de Vaucluse de la bonne entente qui règne entre eux, ainsi qu'en témoigne le dernier bulletin du cercle pédagogique de ce département.

Le nombre de sociétaires est de 225 et l'Association a déjà fait de la bonne besogne. Elle a pris l'initiative d'une pétition pour l'abolition du pourcentage, elle a essayé dans toutes les circonstances de « réunir en un seul faisceau le personnel enseignant primaire de Vaucluse pour ne s'occuper que du bien-être général ».

A la dernière réunion générale, le président, faisant appel aux sentiments qui doivent animer tous les instituteurs, terminait son discours par ces mots : « Ainsi la division ne se glissera pas dans nos rangs ; nous resterons étroitement unis ; étant unis nous serons forts ».

C'est ainsi que les maîtres de Vaucluse, en écoutant ces conseils, réussissent à unir leurs forces pour exprimer leurs justes desiderata.

S'ils ne réussissent pas du premier coup, ils auront du moins prouvé que les bons rapports et une entente cordiale peuvent s'établir entre des hommes ayant au cœur le souci profond d'accomplir une tâche utile. Ils prouveront aussi qu'ils ne marchandent pas leur concours à la République quoiqu'elle tarde un peu à récompenser, comme ils le méritent, les services qu'ils lui rendent.

UN AMI DU PROGRÈS.

## INFORMATIONS

L'affaire Déroulède-Habert

C'est avant-hier que la chambre des mises en accusation a examiné l'affaire Déroulède-Habert.

On sait que l'ordonnance de M. Pasques, juge d'instruction, vise les articles 24 et 25 de la loi du 29 juillet 1881.

La peine encourue est l'emprisonnement de un à deux ans. La juridiction compétente est la cour d'assises.

Les inculpés ne veulent point accepter cette interprétation de la loi et de leurs actes.

Dans un mémoire, transmis à la chambre des mises en accusation, ils s'obstinent à réclamer la Haute Cour de justice, en prétendant qu'ils ont eu pour but de changer, par un complot, la forme du gouvernement, crime prévu par les articles 86 et 87 du Code pénal qui édictent, comme pénalité, la détention dans une enceinte fortifiée.

Nous avons expliqué, au moment de l'arrestation des deux inculpés, qu'il suffit, pour caractériser le complot, qu'il y ait eu entente entre deux personnes.

Ainsi, MM. Déroulède et Marcel Habert doivent, sans doute, prétendre qu'ils se trouvent dans les conditions requises pour être pris, au sens légal du mot, pour des conspirateurs judiciaires de la Haute Cour.

— La décision de la Chambre des mises en accusation sera rendue ultérieurement.

Hommage à Félix Faure

Mardi après-midi, à 3 heures, M. Lelianoff, maire de Saint-Petersbourg, a déposé sur la tombe du président Félix Faure, au cimetière du Père-Lachaise, la couronne offerte par la ville de Saint-Petersbourg.

Les bureaux du conseil général de la Seine les préfets de la Seine et de police assistaient à cette cérémonie, ainsi que MM. René Berge et Le Gall, représentant la famille Faure et les commandants Legrand et Meaux-Saint-Marc, représentant M. Loubet.

M. Lelianoff a dit en quelques mots quels excellents souvenirs M. Félix Faure avait laissés en Russie.

— La municipalité de Paris a offert hier, un déjeuner à M. Lelianoff, maire de Saint-Petersbourg, venu à Paris pour déposer une couronne sur la tombe de Félix Faure.

M. Lelianoff a dit qu'il était très sensible à l'accueil qu'il avait reçu en France.

Le retour du général Gallieni

M. Le Myre de Vilers a reçu du général Gallieni la lettre suivante qu'il communique au *Temps*, et qui explique de façon précise les raisons véritables du retour en France du gouverneur général de Madagascar :

« Tananarive, 25 mars 1899.

« Je suis absolument surmené par le travail que j'ai dû m'imposer récemment pour terminer les rapports de fin de campagne que j'ai envoyés au ministre par le dernier courrier.

« De plus, cette fin de saison de pluies m'est pénible, et je paie maintenant par des fièvres fréquentes et tenaces, mes imprudences dans ma longue tournée de cinq mois autour de l'île, pendant laquelle je n'ai cessé d'être au soleil et à la pluie.

« Tout cela prouve qu'il est temps que je passe la main à un autre plus frais et plus dispos que moi. J'ai été enchanté de la désignation de Pennequin, qui me paraît parfaitement apte à maintenir et à perfectionner la situation que nous avons réussi à acquiescir ici.

« Nous sommes en ce moment au beau fixe. Je laisse nos finances locales dans une très belle situation avec près de trois millions dans la caisse de réserve. Quant au budget militaire, il pourra être diminué peu à peu, en prenant sur le budget local, mais jamais en diminuant nos forces ; ce serait comme au Tonkin, en 1890-1891, le moyen de retarder la pacification et la mise en œuvre du pays pour de longues années encore.

« Général GALLIÉNI. »

Le général Gallieni s'embarquera à Madagascar le 3 mai prochain. Son état n'inspire aucune inquiétude, et aux dernières nouvelles reçues au ministère des colonies, la situation de l'île était excellente.

En Tunisie

M. Krantz, ministre des travaux publics, qui préside l'inauguration de la statue de Jules Ferry à Tunis, a visité hier et avant-hier, Sousse et Kairouan. Il a reçu les doléances des colons.

Le ministre a promis que toutes les demandes seraient soigneusement examinées en conseil des ministres.

Explosion à Philadelphie

On mande de Philadelphie :

Une explosion s'est produite dans la fabrique de tablettes de gomme de M. Fleer, qui employait 400 jeunes filles. Un grand nom-

bre de ces dernières ont été tuées, et un plus grand nombre blessées.  
La fabrique a été démolie, et un certain nombre d'établissements voisins ont été fortement endommagés.

**Bons de l'Exposition de 1900**

Avant-hier a eu lieu au Crédit foncier le tirage des Bons de l'Exposition de 1900.  
Ont gagné :  
Un lot de 100,000 fr., le numéro 8,964 de la 111<sup>e</sup> série.  
Un lot de 10,000 fr., le numéro 3,961 de la 149<sup>e</sup> série.  
Deux lots de 5,000 fr., les numéros 4,567 de la 132<sup>e</sup> série, et 1,220 de la 231<sup>e</sup> série.  
Cinq lots de 1,000 fr., les numéros :  
Série 314, N° 8 059 — Série 61, N° 2,777 — Série 301, N° 1 429. — Série 192, N° 7,318. — Série 48, N° 6,377.  
Cinquante numéros gagnent 100 fr.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Enseignement primaire**

Par arrêté préfectoral, en date du 25 avril courant :  
M. Cavané, instituteur titulaire à Prendignes est nommé instituteur adjoint titulaire à Luzech.  
M. Larigaldie, instituteur titulaire adjoint à St-Cirgues, est nommé instituteur titulaire à Prendignes.  
M. Jammes, instituteur titulaire à St-Chels est nommé instituteur titulaire à Ruyres.  
M. Soullié, instituteur adjoint à Souillac, est nommé instituteur titulaire à St-Chels.

**CAHORS**

**Un monument à Gambetta**

Les anciens combattants de 1870-1871 du département des Alpes-Maritimes, ont décidé d'élever un monument à Gambetta sur une place publique de Nice.

**Grave affaire**

Au sujet de la note que nous avons publiée sous ce titre et que nous avons empruntée à l'Express du Midi, — note qui concernait le colonel Méric de Bellefon, les journaux publient l'information suivante :  
« Le ministre de la guerre a télégraphié au commandant d'armes d'Auch pour lui demander des renseignements au sujet de l'incident qui se serait produit, au 88<sup>e</sup> de ligne, au cours d'une manœuvre.  
« La réponse du commandant d'armes d'Auch vient de parvenir au ministère de la guerre. Après avoir procédé à une enquête, le commandant d'armes a été amené à constater que l'incident en question ne s'était pas produit. Il se propose en outre d'ouvrir une enquête pour rechercher les auteurs de cette fausse nouvelle et le but qu'ils se proposaient d'atteindre en la répandant. »

**La Société archéologique de T.-et-G. à Cahors**

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne est arrivée lundi matin à Cahors par le train de 9 h 1/4.  
Durant toute la journée, les membres de cette Société ont visité les divers monuments de notre ville, en compagnie du président et d'une délégation des membres de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

**Causerie**

Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir M. Cahier fera une causerie à la mairie de Cahors sur les composés du cuivre : propriétés toxiques et antiseptiques. Leur emploi dans le traitement des maladies cryptogamiques de la vigne.  
Préparation de la bouillie bordelaise.

**Société nationale des Gaz liquéfiés**

La circulaire suivante vient d'être adressée aux actionnaires :  
J'ai l'honneur de vous convoquer, en votre qualité d'actionnaire, à la première assemblée générale constitutive de la Société anonyme en voie de formation sous le nom de « Société Nationale des Gaz liquéfiés. » Cette assemblée générale aura lieu le lundi, 1<sup>er</sup> mai 1899 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'hôtel de ville de Cahors.

**Ordre du jour :**

1<sup>o</sup> Vérification et reconnaissance de la sincérité de la déclaration notariée de souscription et de versement ;

2<sup>o</sup> Nomination d'un Commissaire chargé de faire un rapport à la deuxième assemblée générale sur les apports en nature et sur les avantages particuliers stipulés par les statuts.  
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Pour les fondateurs et par délégation.*

DELBREIL.

**Reconstruction de l'hôpital Saint-Jacques**

Bientôt, c'est-à-dire à la fin de ce mois, écrit la Dépêche, la commission administrative de l'hôpital Saint-Jacques doit faire afficher l'adjudication des travaux de reconstruction des anciens bâtiments de cet établissement.  
Le moment est venu, dès lors, de dire quelques mots à propos des constructions qui vont disparaître, et de celles qui sont appelées à les remplacer.  
Fondé en 1655 par Alain de Solminhac, évêque de Cahors, et agrandi en 1663 par le successeur de ce prélat, Mgr Henri-Guillaume Le Jay, notre vieil hôpital a donc plus de deux siècles d'existence.

Autrefois, son étendue était plus vaste qu'aujourd'hui, car lorsque les lettres-patentes de Louis XIV d'octobre 1683, enregistrées au Parlement de Toulouse le 22 août de l'année suivante, vinrent l'ériger en hôpital, il n'avait pas encore été réuni aux autres hôpitaux de Notre-Dame, des orphelins et des orphelines de Saint-Joseph, fondés par le même évêque de Solminhac.

Cette réunion de tous les hôpitaux de Cahors à l'hôpital connu jusqu'alors sous le nom d'hôpital Saint-Jacques n'eut lieu qu'en 1789.

A ce moment, l'hôpital s'étendait jusqu'au lycée Gambetta ; mais, depuis, à la suite de ventes consenties à des particuliers, il est limité de ce côté de l'est par la rue des Tabacs.  
Le nouvel hôpital ou plutôt le bâtiment principal qui doit remplacer les constructions séculaires en façade sur la rue du Lycée, commencera à l'angle nord-est de la rue des Tabacs et se terminera au jardin potager.

La longueur de ce bâtiment sera de 128 mètres, et sa largeur de 13 mètres. Il se composera de deux corps de bâtiment de 54 mètres de longueur chacun, et d'un pavillon central de 20 mètres.

Ces bâtiments seront à trois étages : dont un rez-de-chaussée, un étage au-dessus et un étage dans les combles.

Dans le pavillon central seront placés : au rez-de-chaussée, la conciergerie, l'économat et la salle des délibérations de la commission administrative.

Au premier étage, à côté du cabinet avec vestiaire pour les médecins, seront placées les salles d'opération et d'anesthésie, et un dépôt de linge. Les salles des opérations seront installées en tenant compte de tous les progrès de la science accomplis pendant ces dernières années, et munis de vidoirs et lavabos avec évacuation directe sur l'égout.

Au deuxième étage seront réservées des salles pour les malades bruyants et turbulents, qui, par leur présence dans les salles communes, priveraient les autres malades de repos.  
Enfin, l'entrée principale de l'établissement sera ménagée dans ce pavillon ; on accèdera ainsi directement dans la grande cour d'honneur.

Le bâtiment formant l'aile gauche et celui de l'aile droite auront leur rez-de-chaussée affecté à l'hospice. Dans l'aile gauche sera le quartier des hommes ; il sera divisé en deux salles contenant chacune vingt lits. Entre ces deux salles seront établis des water-closets et vidoir, et un poste de surveillant avec tisanerie. Aux deux extrémités de chaque salle seront placés des postes de lavabos, et au bout de la salle ouest sera installé le réfectoire. Un promenoir couvert régnera au sud sur toute la longueur du bâtiment et donnera accès aux salles et au réfectoire.

Par suite du prolongement exécuté l'année dernière au pavillon ouest de l'hôpital, les locaux affectés autrefois à la pharmacie et l'ancienne salle Saint-Côme, placés au rez-de-chaussée de ce pavillon, étant devenus libres, on y installera une salle de récréation pour les vieillards, une infirmerie avec tisanerie, et une salle pour les gâteaux. Du promenoir couvert de ce bâtiment, comme de celui qui longera le bâtiment principal à construire, on pourra accéder dans ses diverses salles.

Enfin, le jardin situé le long de la rue des Tabacs, et attenant aux nouveaux bâtiments, exposé à l'est et au midi, sera converti en préau pour les vieillards.

Le quartier des femmes sera placé dans l'aile ouest nouvelle, sur la rue du Lycée. Il se composera d'une salle contenant vingt-six lits, séparée d'une autre salle de huit lits pour les gâteuses, par des postes de surveillantes, de vidoirs, de water-closets et tisanerie. Au fond de chaque salle sera placé un réfectoire, et enfin des lavabos.

Dans l'aile attenant, il sera ménagé une salle de récréation, et aussi une infirmerie avec poste de surveillant et tisanerie. Le promenoir couvert, qui régnera sur toute la longueur du nouveau bâtiment, permettra d'accéder dans toutes les salles, lesquelles, comme partout, seront absolument indépendantes.

La cour située au bas de ce bâtiment, attenant au jardin potager, sera converti en préau découvert pour les femmes.

Quant au premier étage des nouveaux bâtiments, il sera exclusivement réservé aux services de l'hôpital, c'est-à-dire aux malades.

Du côté Est, affecté aux hommes, il existera une première salle de vingt lits pour les malades non contagieux et une même salle pour les blessés. Ces salles seront munies de postes

de lavabos, et entre elles seront établis un poste de surveillant et tisanerie, des water-closet et des vidoirs.

Un réfectoire sera placé à l'extrémité Ouest de ces salles.

Par une galerie couverte on accèdera aux salles et réfectoire. On pourra accéder également aux chambres particulières qui existent dans l'aile Est de la cour d'honneur et aussi dans la salle Saint-Martin, affectée aux fiévreux.

Du côté des femmes, la division sera la même, vingt lits seront affectés aux malades non contagieux et vingt lits aux blessés, et de même que dans le quartier des hommes, ces salles seront munies de lavabos, vidoirs, water-closets et tisanerie.

La salle des fiévreuses, avec sa tisanerie, ses lavabos et ses water-closets sera établie dans le dortoir actuellement occupé par les sœurs.

Au bout de ce bâtiment, aile ouest de la cour d'honneur, mais au deuxième étage, seront installées les salles pour les syphilitiques, salles qui seront munies de lavabos spéciaux bien agencés.

La chapelle, du style roman, sera construite en bordure de la rue du Lycée, entre les bâtiments neufs et la maternité ; elle aura trente mètres de longueur et huit mètres de largeur. Le dallage sera au niveau de cette rue du Lycée.

Dans les sous-sols, c'est-à-dire au niveau des cours supérieures et des jardins, il sera établi un dépôt mortuaire avec dalles en marbre pour l'exposition des corps et lavabos et vidoirs pour les autopsies. Tout à côté, une petite chapelle sera édifée où les familles seront admises pour y surveiller leurs morts.

Un égout qui sera construit jusqu'à cette salle d'exposition et les canalisations d'eau qui y aboutiront, compléteront cette installation conforme à toutes les prescriptions de l'hygiène et de la salubrité.

Quant au pavillon d'isolement pour les maladies contagieuses, placé dans la partie supérieure de l'hôpital, il se composera d'un bâtiment de 34 mètres de longueur et 9 mètres de largeur, divisé en quatre salles dont deux pour les hommes et deux pour les femmes, chaque salle aura quatre lits.

Au centre du bâtiment seront installés les postes de surveillants, la tisanerie, les lavabos, vidoirs et water-closets.

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet dressé par M. Rodolose, architecte, approuvé par M. le ministre de l'intérieur sur l'avis conforme du comité des inspecteurs généraux de l'assistance publique, et dont les libéralités de la ville et de l'hôpital, ajoutées à celles de l'Etat obtenues grâce aux efforts de nos représentants, vont permettre l'exécution.

En même temps que cette reconstruction du nouvel hôpital, s'exécutera aussi une amélioration du quartier militaire.

La salle Saint-Martin actuelle, située au premier étage, sera convertie en chambres pour les officiers malades. A côté de ces chambres, au nombre de sept, seront ménagées : une salle de réunion, un cabinet pour la toilette muni de vidoir et lavabos, puis une chambre pour un garde-malade.

D'un autre côté, un petit pavillon sera adossé à l'aile du quartier militaire, lequel sera exclusivement consacré aux water-closets, lavabos, vidoirs et urinoirs.

Ces installations seront faites, nous l'avons dit, en tenant compte de tous les perfectionnements de la science moderne ; aucune fosse d'aisance ou puits absorbant n'existera plus désormais dans l'enceinte de l'hôpital Saint-Jacques. Toutes les eaux, urines ou déjections, seront évacuées directement dans les égouts qui viendront se réunir à l'égout collecteur général de la rue du Lycée, lequel les évacuera alors directement dans le Lot.

Toutes les extrémités des égouts ainsi que les appareils sanitaires seront siphonnés, de telle sorte qu'aucune émanation, aucune mauvaise odeur ne puisse se produire dans les locaux.

En un mot, tout est prévu, tout est observé pour que l'hygiène, la salubrité et le confortable ne laissent rien à désirer.

Ajoutons, enfin, que les nouveaux bâtiments ne seront pas directement en bordure sur la rue du Lycée. Cette rue sera élargie de deux mètres, depuis la rue des Tabacs jusqu'à l'avenue de la Gare, puis les bâtiments seront placés à 5 mètres 50 en recul de cette nouvelle limite. C'est dans cet espace de 2 mètres 50 que sera ménagé un jardinnet qui séparera les bâtiments de la grille de clôture.

Cette grille, d'une hauteur de 2 mètres, en fer forgé, sera placée sur une murette en pierre ; elle s'étendra de l'angle de la rue des Tabacs à l'extrémité de l'hôpital, c'est-à-dire à la rencontre de la maison Souilhac.

Les travaux devront être terminés dans un délai de deux ans.

**Fausse pièces**

Il circule en ville de fausses pièces de 2 francs. Nous avons pu en voir quelques-unes et bien qu'elles ne puissent échapper à un examen attentif, nous tenons à prévenir nos concitoyens.

Ces pièces pèsent 2 grammes de moins que les pièces véritables. Elles sont au millésime de 1868 et, chose à retenir : Un défaut de moule produit, en relief, de vant la lettre E de Empereur, un point très apparent.

Avis au public !

**Théâtre de Cahors**

Rappelons à nos lecteurs que c'est le Mercredi 3 mai qu'aura lieu au Théâtre de Cahors la deuxième

et irrévocablement dernière représentation de **Cyrano de Bergerac**, l'éclatant succès d'Edmond Rostand, avec Jean Daragon, dans **Cyrano**, et toute l'excellente troupe de MM. Moncharmont et Luguet. La pièce sera jouée dans le même cadre somptueux de costumes, décors et accessoires qu'à la première.

Le Bureau de location est déjà assiégé pour cette seconde et sensationnelle soirée, et tout fait présager qu'elle ne le cédera en rien à la première, tant au point de vue de la recette, qu'à celui du succès.

**Véloce-Sport Cadurcien**

Les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu le vendredi 28 avril 1899, à huit heures 1/2 du soir, au siège de la Société (Café Ti-voli).

**Ordre du jour :**

- 1<sup>o</sup> Lecture des procès-verbaux.
- 2<sup>o</sup> Situation financière de la Société.
- 3<sup>o</sup> Radiation des membres qui ne sont pas à jour pour leurs cotisations.
- 4<sup>o</sup> Rally-Paper.
- 5<sup>o</sup> Questions diverses.

**Escroqueries**

Le nommé Victor Pouzalgues, âgé de 43 ans, demeurant à Pélacoy, commune de Francoulès, a été arrêté par la police pour escroqueries et tentatives d'escroqueries.

Cet individu, qui avait déposé 1,000 fr. à la caisse d'épargne postale le 20 août 1897, mais qui, depuis, avait retiré cette somme, ne laissant que quelques francs, se présentait chez diverses personnes, et, sous le prétexte qu'il fallait trois jours pour retirer de l'argent de la poste, se faisait remettre des sommes variant de 20 à 50 francs.

Il montrait son livret, dont il avait enlevé les feuilles mentionnant les retraits, et obtenait ainsi ce qu'il demandait.

Il a été arrêté et conduit devant M. le procureur de la République qui l'a fait écrouer à la maison d'arrêt.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 27 ET 30 AVRIL 1899

Fatinitza, (allegro)	Suppé.
Prélude de Parsifal	Wagner.
L'invitation à la Valse	Weber.
Lo Prophète, (fantaisie)	Meyerbeer.
English-Spoken (polka)	Farbach.

De 5 h. à 6 h. (Allées Fénélon.)

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 25 au 27 avril 1899

**Naissances**

Terret Marguerite-Nancy, à Cavané.

**Décès**

Marceiller André-Léonard, 10 mois, rue Ste-Barbe, 9.

Bouygues Adèle, épouse Boissel, 37 ans, sans profession, à l'hospice.

Lasserre Françoise, veuve Petitié, 71 ans, sans profession, rue Labarre, 49.

**GLADIATOR**

Telle est la marque que doit porter votre bicyclette. Aucune machine au monde ne l'égale au point de vue solidité, rigidité, élégance et douceur de roulement. C'est la bicyclette Gladiator qui gagne toutes les grandes courses, parce qu'elle est supérieure aux autres. Le modèle Universel est vendu 275 fr. Voyez-le chez M<sup>me</sup> veuve Peyrus, à Cahors, et chez M. Chartron, à Figeac.

**Arrondissement de Cahors**

**SAINT-MARTIN-LABOUVAL.** — On nous écrit :

Depuis quelques jours, entre minuit et 2 heures du matin, alors que tout le monde repose tranquillement, et quand le temps est noir, on peut voir un individu qui débambule à travers la localité en venant du fond de la grand rue. Il porte souvent une blouse noire, un béret blanc, une paire de sandales ; il est de taille moyenne, mince de corps ; il longe les maisons du côté gauche de la rue en montant, prend le trottoir du café du Levant où il reste assis quelquefois pendant plus d'un quart d'heure, contourne le débit de tabac et reste assis en écoutant ce qui se passe.

Quand il a assez écouté, il traverse la route, monte jusqu'à la barrière et disparaît en passant sur la voie du chemin de fer. Dans la nuit de lundi à mardi il est resté exactement 32 minutes assis sur la porte du débit de tabac. On se demande si cet homme est malade ou s'il ne médite pas quelque mauvais

action. Dans l'obscurité (car il ne voyage pas les nuits où la lune éclaire) on n'a jamais pu encore reconnaître la couleur de son pantalon.

**MONTCUQ.** — Foire. — La journée ayant été pluvieuse, la foire n'a pas été des plus belles.

Voici les cours pratiqués :

Bêtes à cornes, 450 paires, vendues 150 paires.

Veaux, 35, vendus à 0,70 ; 0,75 et 0,80 le kilo.

Bêtes à laine, 550, le cours était lent.

Moutons gras, 0,65 et 0,70 le kilo.

Agneaux, très chers.

Porcs gras, 20, vendus de 52 à 54 fr. les 50 kilos.

Porcs de lait, 190, vendus de 25 à 52 fr. la pièce.

Volailles, 150 paires, vendues 0,65 la livre.

Pigeons, 120 paires, vendues 0,90 la paire.

Œufs, 40,000, vendus 0,50 la douzaine.

Oisons, 1,500, vendus de 3 à 4,50 la paire.

Canetons, 150, vendus de 2,50 à 2,75 la paire.

Blé, 200 hectolitres, vendus 17,25 l'hect.

Maïs, 50 hectolitres, vendus 14 fr. id.

Pommes de terre 70 h. ct. vendus 6 fr. id.

Avoine, 55 hectolitres, vendus 9,50 id.

Prunes pour boisson, 20 francs le quintal.

**POMARÈDE.** — Le 22 avril, vers 10 h. 1/2 du soir, un incendie a éclaté dans l'habitation du sieur Labroue, forgeron à Pomarède.

La maison et le mobilier qu'elle renfermait ont été la proie des flammes.

Les pertes, évaluées à 2,000 fr., sont couvertes par une assurance.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *Mystère* — Avant-hier matin, écrivait hier la *Dépêche*, le surveillant du télégraphe, faisant sa tournée entre Figeac et Bagnac, aperçut au fond de l'eau, dans le Célé, un cornet à piston. Muni d'une longue perche, il le retira de l'eau. Cet instrument portait des traces de violence ; le pavillon était tordu et les tuyaux écrasés.

Le jeune homme trouva des traces de sang sur la voie du chemin de fer et sur le talus.

Il est incontestable que, dans la nuit, une rixe avait éclaté là et que la lutte avait été sanglante. On se demande même si le propriétaire du piston n'aurait pas subi le même sort que son instrument, c'est-à-dire s'il n'aurait pas été précipité dans la rivière.

**BRETENOUX** — *Sauvetage* — Ces jours derniers, le facteur rural Lafage et les domestiques de M. Prunet, propriétaire aux Escouannes, ont accompli un sauvetage.

Une grande crue s'était produite sur la Dordogne. Ayrole, fermier du bac de Tauriac, était en train d'amarrer son bateau.

Pendant cette opération, il fut subitement

pris d'une syncope et tomba à la renverse dans le bateau que le courant entraîna. Le facteur Lafage, qui revenait de sa tournée de Gintrac, ayant aperçu Ayrole dans son bateau, ne donnant aucun signe de vie, appela au secours. Les deux domestiques de M. Prunet s'empressèrent de se rendre à son appel, et tous trois, montés sur une barque, furent assez heureux, pour atteindre le bateau d'Ayrole, à environ 500 mètres du bac.

Ayrole était, comme nous l'avons dit, sans connaissance et atteint de paralysie.

Le facteur Lafage n'est pas à son premier sauvetage. Il a à son actif plusieurs autres actes de courage.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON** — M. Duvert est nommé huissier à Gourdon, en remplacement de M. Despriet.

*Au cercle républicain.* — A l'occasion du conseil de révision, le cercle républicain démocratique de Gourdon avait invité M. le préfet à un punch d'honneur offert dans ses salons. M. Héli-Devals ayant accepté cette invitation, les membres du cercle avaient été convoqués en assemblée générale pour lundi, à huit heures et demie du soir.

L'assistance était fort nombreuse.

Le balcon du cercle était pavoisé et brillamment illuminé pour la circonstance.

A neuf heures, M. le préfet est arrivé accompagné de MM. le sous-préfet, Caviolle Dumoulin, conseiller de préfecture, et de M. Linol, maire et conseiller général de Gourdon, président du cercle. Peu après sont arrivés : MM. de Verninac, vice-président du Sénat, et Cocula, receveur particulier des finances à Ussel.

Après que le punch eût été servi, M. Linol s'est levé et en termes éloquents, a souhaité la bienvenue à M. le préfet et l'a remercié d'avoir bien voulu accepter l'invitation qui lui avait été faite au nom du cercle républicain et démocratique de Gourdon.

Il lui a dit ensuite excellemment que de grandes injustices avaient été commises par l'administration précédente et que l'on comptait sur lui, sur sa droiture et sur son dévouement pour les réparer.

M. le préfet a répondu en remerciant M. le président du cercle de son aimable invitation et a ajouté que l'on pouvait compter sur lui, que sa politique était une politique républicaine, et qu'il ne laisserait pas entrer dans la maison les ennemis de la République qui en chasseraient peut-être les maîtres. L'orateur a terminé son discours en portant un toast à M. le président de la République.

Comme président d'honneur du cercle, M. de Verninac a également souhaité la bienvenue à M. le préfet et à M. le sous-préfet en leur disant que tous les membres du cercle, qu'il connaissait depuis longtemps, étaient des démocrates qui ne demandaient qu'à marcher à l'avant garde de la République.

Il a bu à la santé de M. le préfet.

Tous ces discours ont été très applaudis par l'assemblée tout entière.

Pendant la réception, la musique des conscrits est venue jouer la *Marseillaise* sous les fenêtres du cercle.

Excellente soirée intime dont les membres du cercle républicain démocratique garderont longtemps le souvenir.

*Coups et blessures.* — Ces jours derniers, les nommés Marie P..., et M. L..., ménagères à Payrac, s'étant prises de querelle pour un motif futile, la femme L... a porté des coups et fait des blessures à son adversaire.

Procès-verbal a été dressé contre la trop irascible ménagère par la gendarmerie de cette ville.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Fête de la Pentecôte 21-22 mai 1899**

A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 25 Mai, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés, aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, les vendredi 19, samedi 20, dimanche 21, lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 mai inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le dit tarif lorsqu'elle expirera après le 25 mai.

**A VENDRE**

La maison avec jardin attenant, située à Cahors, rue du Parc, occupée par M. Blavier et appartenant à la famille Graniou de Bégous.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Joachim Bonnet, expert, à Labastide-Marnhac.

**BULLETIN FINANCIER**

Quelques réalisations provoquées par les hauts cours pratiqués sur les actions de nos sociétés de crédit, n'ont pas permis de conserver les cours acquis, néanmoins les transactions ont été fort actives.

Sur nos rentes, le défaut d'affaires a encore pesé sur leur tenue. Le 3 0/0 clôture à 101,95; le 3 1/2 0/0 à 103,42.

La Banque de France ferme à 3,985, le Crédit Foncier à 735, le Comptoir National d'Escompte à 615, le Crédit Lyonnais à 932, la Société Générale à 584, la Banque spéciale des valeurs industrielles à 222.

Le Suez passe de 3,795 à 3,827.

Parmi les Chemins français, le Lyon fait 1,964, le Nord 2,170 et l'Orléans 1,822.

L'Italien cote 95,20, l'Extérieure reste à 59,42, le Turc D à 23,10; la Banque Ottomane à 580, le Russe 3 0/0 1891 à 92,30, le Portugais à 26,30.

Au comptant, les actions de la compagnie des chemins de fer de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse sont en hausse à 490.

Les dixièmes d'actions de Paris en 1400 sont demandées à 70. L'inauguration aura lieu dans quelques jours.

Les actions de la Société Combat Naval sont à 55 et 60; la constructions des 19 vaisseaux qui doivent composer la flotte se poursuit très activement.

**Bibliographie**

**Moniteur de la Mode**

*Du 29 avril 1899*

A remarquer dans le numéro de ce jour trois jolies toilettes de soirée; des jaquettes et des blouses très nouvelles; une mention toute particulière pour une magnifique chambre à coucher, de style Louis XVI, publiée en quatre panneaux séparés.

Les toilettes de la pièce du Gymnase: « *Le Fiancé malgré lui* » figurent aussi dans ce numéro.

Archiduc, dans sa chronique mondaine, traite de la toilette masculine; et un délicieux rondel de François Villon, mis en musique par M. P. Maquet fera les délices de ceux et celles qui aiment le chant.

N'oublions pas que le Moniteur de la mode offre à ses abonnés, à titre purement gracieux, leur portrait photographié par la Maison Walery.

**Minerai de SOUFRE de BIABAUX**

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.**

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la **Gelée printanière et l'Oidium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose et l'Anthracnose.**

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou et le Black-Rot.**

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

*Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN*

**A CAHORS** s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

**L'hôtellerie sanglante**

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

VI

DÉCADI FRUCTIDOR ET PASCAL GRISON

Ce défaut de jeunesse était passé chez lui à l'état de maladie. Ce « détective », chargé de surveiller et de poursuivre nos « piqueurs de poches » français volait lui-même, volait partout, volait toujours, non pour le profit ou pour l'aubaine, mais pour le plaisir, pour l'honneur, pour l'art. Il eût volé dans l'eau, dans le feu, devant les juges, à son lit de mort ! Il eût volé avec des gants » comme disait Pascal Grison à Fouché, assertion qui établissait la dextérité phénoménale de ses doigts crochus ; si l'on songe que plus tard, pour leur éviter la tentation d'égarer leurs griffes dans les goussets étrangers et le désagrément d'être soupçonnés de le faire, Vidocq enjoignit à ses agents de ne sortir que gantés.

Nous avons vu que le sacripant ne se gênait pas pour détrousser jusqu'à « son patron » à l'occasion. Dieu sait pourtant s'il était attaché sincèrement à ce dernier. Fouché les appré-

ciait fort tous deux ; aussi les recommandait-il chaudement à ses successeurs, lorsque Louis Bonaparte, à son retour de Marengo, l'appela au conseil d'Etat et installa en ses lieux et place, — créée en vertu d'une disposition spéciale, — et au ministère de la police le conventionnel Cochon ; depuis comte de Laparent. En agissant ainsi l'ex-oratorien se conservait un bras et un œil dans la maison.

Vous savez déjà que Décadi Fructidor n'avait point perdu de temps depuis son arrivée à Vittel.

Maître Pascal l'avait écouté avec une attention et une satisfaction non équivoques. Nonobstant, quand il eut fini :

— Mon brave camarade, lui dit-il avec une douce majesté, personne plus que moi ne rend hommages à vos estimables qualités, mais je vous connais, vous êtes tous les mêmes : volontiers vous croiriez que vous m'avez appris un monde d'événements. Perdez cette illusion, mon cher : j'avais remarqué la majeure partie de ce que vous venez de raconter, — et vos conclusions étaient en germe-là...

Il se toucha le front du doigt ; puis changeant de ton :

— Oui, il y a eu crime, ou plutôt tentative de crime, une de ces tentatives que la loi définit : manifestées par un commencement d'exécution et qui n'ont manqué leur effet que par une circonstance indépendante de la volonté de leur auteur. J'en suis persuadé comme toi. Mais qui est-ce qui l'établit cette tentative ? Qui est-ce qui la démontre ? Qui est-ce qui le prouve ? Une épingle ? Une épingle que tu au-

rais dû laisser dans l'endroit insolite où tu l'as découverte, sauf à prévenir qu'elle s'y trouvait le citoyen juge de paix que tu avais sous la main ! On n'incrimine pas les gens pour une épingle.

D'ailleurs, il y a des magistrats à Vittel comme à Berlin. Qu'ils surveillent leurs administrés ! Est-ce pour nous, occuper des *bisbilles* intérieures d'une famille de paysans qu'on nous a dépêchés dans ce trou ? Non n'est-ce pas ?

Eh bien, du moment qu'il n'existe aucune corrélation entre ces aménités rustiques — de sœur ou de commère à compagne — et ce que nous venons chercher...

L'adolescent se versa un petit verre de ratafia.

— Avec votre permission, patron...

Ça illumine les idées, et la mienne est que, quand on travaille dans une maison à faire passer le goût du pain à deux amourettes de poupées comme celle qui étaient dans la cariole, ma foi, on est capable de tout, — et de beaucoup d'autres choses.

Il poursuivit après avoir humé une gorgée de liqueur !

— Car les frères en sont, pour sûr. J'en flanquerais mes dix doigts au feu, si j'étais un combustible...

Il est certain, murmura le policier, que si l'on jugeait les individus par les impressions qu'ils vous produisent...

— Des figures claires comme des œufs brouillés, pas vrai patron ? avez-vous remou-ché les deux cadets ? Leur œil, qui regarde en

Champagne si la Picardie brûle, n'annonce rien de bon croyez-moi, — et, si l'ainé était coiffé des cheveux rouges de son dragon de sœur, il ressemblerait trait par trait à feu Judas l'Isariote...

Pascal Grison haussa les épaules : — S'il fallait qu'on payât de mine... — Eh bien ?... — Eh bien mon pauvre Décadi, tu ne dinerais pas tous les jours...

Fructidor salua : — Merci, patron. Les dames ne sont pas de cet avis. Succès partout, jamais de cruelles. Il ajouta entre ses dents :

— C'est même là-dessus que je compte pour faire réussir mon joli coup de commerce ? Son interlocuteur dressa l'oreille :

— Quel coup de commerce ? — On vous l'expliquera tout à l'heure. Pour l'instant, dites donc, hé ! patron. Savez-vous que j'ai voulu voir qu'elle dégaine elle vous avait, cette maison du *Coq-en-Pâte*.

— Vraiment ?... Le limier appuya :

— Cette maison qui est une hôtellerie... Il souligna de l'œil, du geste et de la voix.

— La seule de ce canton, — de ce canton où tant de voyageurs se sont perdus corps et biens.

— J'y avais déjà songé, fit le détective vivement.

Ensuite, secouant le front :

— Mais non, c'est impossible. J'ai pris des informations. La famille Arnould est au-dessus de tout soupçons... (A suivre.)

LE  
DRAME DES CHARTREUX

PAR JULES DE GASTINE  
TROISIÈME PARTIE

Le contrat

VI

— C'est bien étrange, murmura-t-il, qu'on soit venu déranger Mlle de Millanges au milieu d'une soirée pour un détail de ménage. Il y a autre chose.

Lui aussi, il pensait qu'il y avait autre chose... Mais quoi ?

Plusieurs minutes se passèrent... Mlle de Millanges ne reparait pas. Le notaire feuilletait toujours ses papiers pour se donner une contenance. M. de Millanges s'agitait nerveusement sur sa chaise, et dans le salon il y avait comme une sorte de gêne et de malaise. Henri Soulac, plus mort que vif se sentait défaillir. De grosses gouttes de sueur froide roulaient le long de ses reins, et son angoisse était augmentée encore de minute en minute par les réflexions de son père, qui ne se gênait

pas pour commenter la disparition inexplicable de la fiancée au moment où on allait lire son contrat.

Et Henri Soulac avait bien raison de craindre, d'avoir peur.

S'il avait su ce qui motivait l'absence de Mlle de Millanges, il aurait ouvert les portes du salon et se serait enfui la terre aux talons, sans regarder derrière lui.

C'était Bluette qui avait fait demander Mlle de Millanges ; Bluette à qui Mériadeck venait d'apporter une nouvelle grave, la nouvelle de l'arrestation de Tartas ; Mériadeck avait retrouvé la mère de Tartas, l'avait fait parler et tenait enfin le fil du complot, le fil qui devait conduire tout le monde à la lumière.

Mériadeck était convaincu maintenant que Tartas avait fait le coup pour le compte d'Henri Soulac, et il était convaincu de plus qu'il ne serait pas difficile, maintenant que le misérable était sous les verrous, de lui faire avouer son crime et livrer son complice.

C'était cette nouvelle, ces renseignements que Bluette venait apporter à Mlle de Millanges.

La jeune ouvrière avait eu toutes les peines du monde à pénétrer dans l'hôtel, mais dès qu'elle eût vu Louise, elle se pensa sauvée. Elle savait, en effet, quels moyens employer pour faire faire à celle-ci ce qu'elle voulait. Quand elle lui demanda cependant d'aller avertir Mlle de Millanges parce qu'elle désirait lui parler, la soubrette jeta des hauts cris.

Parler à Mlle de Millanges, en ce moment !

Mais vous n'y pensez pas, ma petite !

— Je ne pense qu'à cela.

— Mlle de Millanges est au salon.

— Eh bien ?

— Je ne puis pas la déranger. D'ailleurs, elle ne viendrait pas. Songez donc, on lit peut-être son contrat en ce moment.

— Précisément, dit Bluette imperturbable, il faut que je parle à mademoiselle avant que son contrat soit signé. Dites-lui que c'est moi qui désire la voir, pour une affaire très urgente.

— Un chapeau à essayer ? fit Louise avec ironie.

— Cela ou autre chose. Mais prévenez-la, et elle viendra. Je ne vous demande que de la prévenir que je suis ici.

La soubrette eut un geste d'indifférence.

— Je veux bien, dit-elle toujours calme.

— Et si, fit la servante, M. de Millanges m'interroge ? S'il veut savoir pourquoi je viens déranger sa fille ?... Que lui répondrai-je ?

— Vous direz ce que vous voudrez, mais il faut que je vois mademoiselle.

— Allons, dit Louise.

Et elle entra dans le salon.

Quelques secondes après, elle revenait avec Mlle de Millanges.

Dès que celle-ci aperçut la jeune ouvrière, qui attendait dans l'antichambre, à travers les domestiques elle lui fit signe de la suivre et se dirigea vers son appartement.

Puis quand elle fut dans sa chambre, les portes fermées, elle demanda :

— Vous avez du nouveau ?

— Beaucoup de nouveau ; Mériadeck tient tout. C'est un nommé Tartas qui a fait le coup, payé par Henri Soulac.

Ariane tressaillit.

— Vous avez les preuves de cela ?

— A peu près. Du reste on va peut-être amener Tartas.

— Ici ? s'écria Ariane épouvantée.

— Oui, pour le confronter.

— Ah ! mon Dieu.

— C'est Mériadeck qui a demandé cela ! Il n'y avait pas de temps à perdre pour vous sauver. Mériadeck connaît la mère de Tartas.

Mais tout cela serait trop long à vous expliquer. Il l'a interrogée et elle a pu parler. Elle lui a dit que son fils avait commis un crime ; qu'il était rentré un jour taché de sang et chargé d'or, et qu'il avait voulu la faire périr, parce qu'elle menaçait de le dénoncer... Et c'était, cela, le lendemain de l'assassinat de Delphine Lagrange. Mériadeck a vérifié les dates. De plus, Mériadeck sait que Tartas a reçu de l'argent d'Henri Soulac. Vous voyez bien, mademoiselle, que nous brûlons.

— Oui, oui, fit Ariane très émue... Mériadeck est un homme précieux.

— Le plus dévoué des hommes, et je l'adore... Il vient de me raconter tout cela, ici, sous vos fenêtres... J'avais pris rendez-vous avec lui... Et vous pensez si j'avais hâte de venir vous apporter ces nouvelles !... On ne voulait pas me laisser entrer, mais j'ai forcé la consigne.

— Vous avez bien fait. (A suivre)

MAISON  
**LOUBEYRE**  
COIFFEUR-PARFUMEUR  
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique  
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une **étuve modèle**, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GÉLIS**  
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

**PIANOS ET MUSIQUE**  
**A. DENAU**  
65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.  
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.  
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.  
— Réparations.

**CABINET DENTAIRE** OUVERT TOUS LES JOURS  
De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

**P. BOURGET**  
Mécanicien-Chirurgien Dentiste  
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.  
**Prothèse et Réparations**  
Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

**J. VALDIGUIÉ**  
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.  
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**  
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouvelles photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

**Bibliographie**

Société anonyme de la **MODE ILLUSTRÉE**  
Rue Jacob, 56, à Paris

**LA**  
**MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND  
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés **24 Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui désirent mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

**LA NATURE**, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1353, du 29 avril 1899.

Le radioscope explorateur, par Albert Londe. — La courbe de la vie, par D. de M. — La protection contre les taret, par P. Lebois. — Les échinocactus de la Basse-Californie, par J. Poisson. — L'observatoire de Zikawé, par Jacques Léotard. — Empoisonnements par le plomb, par L. Mathieu. — Durée des bœcs à incandescence. — L'hypermétamorphose, par A. Adolphe. — Le canon de campagne à tir rapide Nordenfeli, par le lieutenant-colonel Delauney. — Les jardins de la Malmaison et Joséphine de Beauharnais, par P. Hariot. — Le mercure, et le raisin, par Flamel. — Les plantes à parfum de l'Annam, par D. B. — Un générateur d'acétylène, par J.-F. Gall. — Nécrologie : Ch. Brongniart, par E. Oustalet. — Chronique. — Académie des sciences ; séances du 24 avril 1899, par Ch. de Villedeuil. — Charles Friedel, par J. Derôme.

Ce numéro, contient 10 gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 27 avril 1899.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Anna Roland : L'orchestre du village. — Louis de Caters : Passionnette (suite). — Pontservez : Faute d'un mot (suite). — Edouard Gachot : A travers les Alpes

(suite). — Eugène Chavette : Fil-à-beurre. — Aimée Fabrègue : Crucifix (suite). — V<sup>o</sup> Nacla : Trilby (suite).

**JOURNAL DE LA JEUNESSE**. — Sommaire de la 1378<sup>e</sup> livraison (29 avril 1899).

L'équipage de la « Rosette », par Gonzague-Privat. — Un bateau-tramway aérien, par L. Viator. — Le dernier message du petit Dawson, d'après l'anglais de Zebedeo Scaping, par H. Norval. — Un neveu à héritage, par Roger Dombre. — Excursions de vacances, par Louis Rousset.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. ; Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois, 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

**TOUR DU MONDE**. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 17 (29 avril 1899).

1<sup>o</sup> Aux mines d'or du Klondyke (du Lac Bennett à Dawson), par Léon Boillot.  
2<sup>o</sup> A travers le monde : Notes sur la Côte d'Ivoire (suite), par Léonce Fargeas  
3<sup>o</sup> Missions politiques et militaires : Nouvelles de la Mission de Béhagle, par de Béhagle.  
4<sup>o</sup> Dans le monde du travail : « L'Ermach » le Navire brise-glace de l'amiral Makaroff. — Le Tunnel du Simplon.  
5<sup>o</sup> Profils de Voyageurs : Louis Mizon.  
6<sup>o</sup> Livrés et Cartes.

7<sup>o</sup> Conseils aux Voyageurs : L'exploration des Cavernes (suite) ; L'éclairage ; Moyens de correspondance ; Téléphones ; Bateaux pour les lacs ou rivières ; Autres objets utiles ; Recommandations générales, par E.-A. Martel.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. ; Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

FACILITÉS DONNÉES AUX VOYAGEURS PARTANT DE PARIS POUR ALLER EN VACANCES SUR LE RÉSEAU D'ORLÉANS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter aux Parisiens les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, vient de soumettre à l'Administration supérieure la proposition d'émettre des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, dans les conditions suivantes :

Ces billets sont délivrés au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 300 kilom. au moins. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques peuvent prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les voyageurs ont la faculté

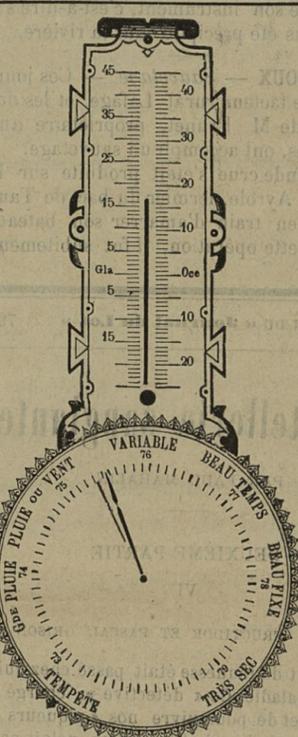
de s'arrêter dans toutes les gares du parcours. La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1<sup>er</sup> Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1<sup>er</sup> Novembre ou moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
**AFFECTIONS**  
de la **PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné,  
Psoriasis, Herpès, Prurigo,  
Pityriasis, Lupsus, etc., etc.  
Même des  
Plaies ulcérées, sans  
être incurables.

De Traitement qui a été essayé dans les  
HÔPITAUX avec le plus grand succès et  
présente à l'Académie de Médecine, de  
dépens pas du travail ; il est à la portée  
des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Médecin Spécialiste Ancien Aide-  
Major des Hôpitaux N<sup>os</sup> 9, rue de Turin,  
PARIS. Consultations gratuites par correspondance.



**Baro-Thermomètre.**  
Température minima du jour : 5,5  
Id. maxima de la veille : 46.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0  
L'un des gérants : B. ALBERT

**UN VIEUX MARIN** donne gratuitement, par reconnaissance et dans un but humanitaire, à tous ceux qui souffrent, les recettes et les secrets de l'HERMITE DES NOMBRES auxquels il doit la vie. Après avoir essayé tous les remèdes connus, la bienfaisante méthode l'a délivré de plusieurs maladies incurables contractées pendant sa longue carrière. Il assure ainsi la guérison radicale et complète de toutes les maladies causées par les VICES DU SANG : **Dartres, Boutons, Démangeaisons, Eczémas, Rhumatismes, Asthme, Bronchite, Goutte, Maladies de l'estomac, de la poitrine et de la vessie, Maladies secrètes, Maladies de cuir chevelu, Teigne, etc.** Ecrire L. GERVAZ, 30, rue Ferrandière, LYON, qui enverra explications gratis.